
Adresse de la société populaire de Marseille qui fait part de la reconnaissance de cette commune aux véritable républicains et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Marseille qui fait part de la reconnaissance de cette commune aux véritable républicains et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 189-190;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27969_t1_0189_0000_16

Fichier pdf généré le 30/03/2022

BOUL neveu, CAMBON, BLANY, ARNAL, BRAULT, MONTAGNAC, RAGINBEAU, MARIN, LESOUSON, BESOMBE, LUERELLA, MASSAL, BLACHON, MOZE, CARTARY, BLAGE, P. SOULANE, CAMBON, AYOZ, MICHE, SIAU, L. MONTEL, BESFRÈRE, DUPIN, LAPEYRE, BESOMBE, BAUME, GAMEL, BOUTELLU, LAVALE, BOUILLON, FAUQUIER, COMBES, DOMBRASE, BARVAL, BOUILLON fils, J. LAMOUR, LAGAYRIÉ, JOURDAN, MEJAN, BONNIER, RAMON, GOUTES, HEBRARD, P. CAUNAS, JOUVANE fils, VERGUES fils, MASSÉ, BAUME, FAVE, FAVE aîné, PRADE, [et 24 signatures illisibles].

« Et une infinité d'autres citoyens qui n'ont pas signé pour ne sçavoir ».

30

La société populaire de Serres écrit à la Convention nationale :

Fréron et Barras ont été accusés : leur rappel a consterné les patriotes, et les malveillans en ont manifesté leur joie. Rendez aux départements méridionaux les deux héros qui ont terrassé l'hydre du fédéralisme et du fanatisme; et bientôt la raison et la liberté guideront tous les citoyens du Midi.

Insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (1).

[Serres, s.d.] (2).

« Représentans,

Vos collègues Fréron et Barras, députés près l'Armée d'Italie ont conservé une partie du Midi à la République, ils lui ont rendu l'autre et le prix de leur travail pénible, est la calomnie. Citoyens représentans, rendez aux départements méridionaux les deux héros de la Montagne qui ont terrassé l'hydre du fédéralisme et du fanatisme, et bientôt la raison et l'amour de la liberté guideront tous les citoyens du Midi. Fréron et Barras ont été accusés et à leur rappel les patriotes ont été consternés, les malveillans ont manifesté leur joie. Pères de la patrie, voulez-vous faire tourner la chance? Renvoyés-nous ces deux grands hommes qu'on peut appeler la Terreur des tirans et de leurs esclaves, comme l'espoir et le soutien des hommes libres. Représentans, nous n'entreprendons point de les justifier, ils n'en ont pas besoin, mais au nom de la liberté, au nom du bien public nous vous demandons une seconde mission pour eux, ils connoissent les traîtres et leurs manœuvres, ils les déjoueront plus facilement que tout autre, prenez en considération notre demande et nous répondons du salut de la partie méridionale de la République. S. et F.»
Les membres de la Sté popul. : ROBIN (présid.), N. MEISSAT, BASTIDE, BOUTOUX LINDRY (?) (secrét.)

Les membres du C. de Correspondance : JOURNAL, JOUVE, PREVANSAL.

31

Les membres du conseil-général de la commune de St-Julien-le-Montagnier, département du Var, le comité de surveillance de la société populaire, offrent à la Convention nationale le tribut de la juste admiration qu'excitent ses glorieux travaux; annoncent qu'un de leurs concitoyens a fait don à la patrie d'une médaille représentant l'effigie du despote Louis XV.

Ils prient la Convention nationale de confirmer le changement qu'ils ont fait du nom de leur commune en celui de *Montrocher*, l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que la liberté soit assise sur des bases impérissables.

Insertion au bulletin et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (1).

32

La société populaire de Marseille fait part à la Convention nationale de la reconnaissance dont elle pénétrée pour la justice qu'elle vient de rendre aux véritables républicains de cette commune; elle l'invite à rester ferme à son poste, et elle lui donne l'assurance que ce ne sera pas en vain qu'elle a prêté le serment de défendre la représentation nationale.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Marseille, s.d.] (3).

« Représentans d'un peuple libre,

Nous savions bien que la Convention nationale, toujours juste, ne perdrait jamais de vue ce que les Marseillais ont fait pour la Révolution. Nous étions bien sûrs que vous ne rejetteriez pas sur tous, ce qui ne fut le crime que de quelques scélérats qui, poussés par les monstres que vous avez vomis de votre sein, avaient trompé une partie du peuple en le jetant dans le système fédéraliste, qui lui avait fait perdre un moment de vue l'unité et l'indivisibilité de la République. Vous avez reconnu, qu'il existait grand nombre de bons républicains dans Marseille, puisque vous avez décrété qu'ils avaient bien mérité de la patrie. Grâce vous soient rendues, Représentans d'un peuple libre, nous n'oublierons jamais que vous avez rendu justice aux véritables républicains. Plus vos faveurs sont grandes, plus nous redoublons d'efforts pour les mériter. La Convention sera toujours notre boussole, le gouvernement révolutionnaire notre levier, et jamais, jamais, nous vous le jurons, nous ne dévierons des grands principes qui vous dirigent; restez fermes à votre poste, continuez à être la terreur

(1) P.-V., XXXVI, 75. Propositions classées par les comités.

(2) P.-V., XXXVI, 75. *Aud. nat.*, n° 578; *J. Sablier*, n° 1276; *J. Perlet*, n° 579; *J. Fr.*, n° 577; *M.U.*, XXXIX, 71; *Mess. soir.*, n° 614; *Batave*, n° 434.

C 303, pl. 1100, p. 27.

(1) P.-V., XXXVI, 74. *J. Perlet*, n° 580.

(2) DIII 344, dos. C. de législation.

des tyrans coalisés, conduisez au port le vaisseau qui a été battu par tant d'orages; ne laissez s'accroître aucune faction, continuez à livrer au glaive de la loi, les scélérats sous quelque forme qu'ils se présentent, et quelque poste qu'ils occupent. Votre fermeté fait pâlir nos ennemis du dedans, et déconcerte ceux du dehors. Comptez, dignes représentants, sur les républicains marseillais, ils sont encore les mêmes hommes, qui, au 10 août, renversèrent le trône du tyran que vous avez livré à l'échaffaud. Leurs corps vous serviront encore de remparts, et ce ne sera point en vain que nous aurons prêté le serment de défendre la représentation nationale, et de mourir pour la liberté. Vive la République, Vive la Montagne».

J. CARLE, GRANET aîné, GUIGON, NOARD, BRUN, BARLIEU, CHABRE, CRESY, FIQUET, BELLON, BROSARD, MOLLY, J. HUGUET.

33

Le citoyen Jean-Baptiste Thevenin (du district de Saint-Dizier) fait don à la patrie d'une somme de 200 livres en numéraire.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

34

Les citoyens du canton de Loubaresse (2), département de l'Ardèche, invitent la Convention nationale à rester à son poste, et offrent à la patrie une somme de 750 liv. [en assignats, déposée par le citoyen Gleizal, député].

Mention honorable et insertion au bulletin (3).

[Le canton de Loubaresse, à la Conv.; 11 germ. II] (4).

« Représentants d'un peuple libre,

Restez à votre poste pour maintenir votre sublime ouvrage, et assurer notre bonheur par le sage gouvernement révolutionnaire que vous venez de nous donner.

L'idole du fanatisme a disparu de nos temples, qui ne sont aujourd'hui que les temples de la Raison; c'est là que le peuple de ce canton réuni, a solennellement célébré, la défaite des rebelles de Lyon, et la reprise de Toulon, aux cris mille fois répétés vive la République, vive la Convention nationale; une collecte volontaire et patriotique y a été ouverte, elle s'élève à la somme de sept cents livres, que nous venons déposer sur l'autel de la patrie pour subvenir

(1) P.V., XXXVI, 75 et 228. Minute du P.V. (C 301, pl. 1077, p. 24, non datée, précisant comme suit le détail des 200 liv.: 29 écus de 6 liv., 5 de 3 liv., 6 pièces de 1 liv., 1 de 12 s. et en monnaie 4 s.).

(2) Et non Ludarets.

(3) P.V., XXXVI, 75 et 227.

(4) C 302, pl. 1091, p. 35.

aux frais de la guerre; vengez la liberté violée et l'humanité outragée».

Signés les sachant écrire à la maison commune :

BOUSCHET, MERLE, REBOUL, MARTIN, MOURGUE, VILLESÈCHE, JOURDANET, GIBERT, VIEU, M. REBOUL, GILLE, TALAGRAND, GILLES, DUBOIS, TALAGRAND, COUDOT, GILLES, CHALBOX, MARTIN, DUBOIS, ROUX, PALPADAN, MERLE, MERCIER, PALPADAN, MANIAC, BRUN, MICELLE, ROMIEU, SAUZON, PALHON.

35

Les citoyens Jacquin et Dupin font hommage à la Convention nationale d'un almanach républicain; c'est une galerie historique et philanthropique des hommes célèbres.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (1).

[s.l., 2 flor. II] (2).

« Citoyen Président,

Deux jeunes républicains qui ont juré de consacrer tous les moments de leur existence à leur patrie, employent les loisirs que leur laissent leurs fonctions, à l'étude des vertus civiles et à écrire pour l'instruction publique les pensées que leur inspire leur amour pour les devoirs de l'homme et du citoyen. C'est ainsi qu'ils ont conçu et réalisé l'idée de l'*Almanach du républicain* dont ils joignent à cette lettre un exemplaire. Cet ouvrage est une galerie historique et philosophique des hommes célèbres de tous les siècles et de toutes les nations. Ils ont placé dans cette galerie des tyrans toutes les fois qu'ils leur ont paru devoir servir la liberté par l'horreur de la tyrannie et de la scélératesse. Dans cet ouvrage le jeune citoyen verra avec émotion les actes du républicanisme sévère de l'ancienne Rome, de Sparte et d'Athènes. Placés à côté des traits héroïques et plus admirables encore des républicains français, il rapprochera les hommes vertueux que des milliers de siècles avaient séparés, et ce rapprochement le rendra fier d'être français; il n'en apprendra que mieux à chérir la République. Si cet ouvrage paraît digne, d'après les intentions des auteurs de graver dans le cœur de la jeunesse quelque idée de la vertu qui fait la base du gouvernement républicain, ils demandent que la Convention leur ordonne l'envoi d'un certain nombre d'exemplaires pour les Sociétés populaires; ils auraient fait eux-mêmes les frais de cet envoi si la nullité de leurs moyens pécuniaires ne leur laissait d'autre puissance que d'offrir à la patrie leurs travaux et leurs veilles».

JACQUIN, ex.-secrét. de la bibliographie nationale, au Comité d'instruction publique, actuellement rédacteur du *Journal de la République française*;

DUPIN, secrét. gal. au Départ^t.

(1) P.-V., XXXVI, 75. *J. Mont.*, n° 163.

(2) F^{17A} 1010^A, pl. 5, p. 3169. Voir J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du comité d'instruction publique*, Tome IV, p. 540, 557, 634.